CHARTE D'UTILISATION - APPLICATION MOBILE POUR LES CONTRIBUTEURS

Présentation :

Afin de faciliter la vie des citoyens et des personnes de passage sur le territoire, la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène met à disposition l'application IntraMuros à ses administrés.
Cette application peut être téléchargée gratuitement sur Google Play et Apple Store en inscrivant « IntraMuros ».
Cette application permet d'accéder facilement aux actualités, événements, services et informations pratiques du territoire.
Elle répond notamment aux questions suivantes :
- Que faire ce week-end ?
- Quelles sont les initiatives locales ?
- Comment trouver les informations sur un commerce, une association, une école, une bibliothèque ?
…

Cette application, déployée en partenariat avec l'Association des Maires de France, permet également aux communes du territoire Aubrac Carladez Viadène et à ses acteurs locaux de gagner en notoriété en se rendant visibles « aux alentours ».

La Communauté de Communes souhaite permettre à ses acteurs locaux de bénéficier **gratuitement** de cet outil en devenant « contributeurs » dans ce nouveau réseau de communication.
L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux dans la promotion de leurs activités et de leurs manifestations.
L'alimentation d'une partie de cette application est ouverte aux acteurs de la Communauté de Communes selon le règlement d'utilisation ci-dessous.

Type de contributeurs :

Les **associations, commerces, écoles, établissements liés à la culture, professionnels de santé et autres acteurs** déclarés de l'une des 21 communes du territoire communautaire.

Nature des publications :

Les contributeurs peuvent :

- Compléter une fiche descriptive détaillant les activités proposées et les informations de contact
- Communiquer sur les actualités de leur établissement

La publication d'événements n'est pas ouverte directement aux contributeurs, dans la mesure où le lien doit être nécessairement établi avec l'Office de tourisme qui enrichit sa base de données (diffusion élargie, dont IntraMuros). Les acteurs de la vie locale sont invités à transmettre leur projet d'événement à l'adresse suivante : **animation@tourismeenaubrac.com**
Si un événement ne peut être intégré par l'Office de tourisme au regard de ses critères de diffusion, les informations seront transmises directement à la commune de localisation de l'événement pour traitement exclusif dans IntraMuros.

Procédure :

Les contributeurs souhaitant intégrer l'application doivent prendre contact avec le service communication de la Communauté de Communes (communication@ccacv.fr) ou avec la commune de localisation de l'activité pour pouvoir intégrer l'application en communiquant une ou plusieurs adresses de messagerie à partir desquelles l'accès à l'interface d'administration de l'application sera paramétré.
Une fois l'inscription validée, un mot de passe provisoire sera fourni au contributeur qui pourra le modifier par la suite.
Chaque contributeur est responsable de la gestion et la mise à jour de ses contenus.

Neutralité des publications :

Financée par des fonds publics, l'application IntraMuros a vocation à informer les habitants et à valoriser les initiatives du territoire. Elle ne peut être utilisée comme une tribune destinée à critiquer, dénigrer ou mettre en cause des personnes, collectivités, institutions ou organismes publics ou privés. Tout contenu à caractère diffamatoire, injurieux, polémique ou manifestement contraire à la réglementation en vigueur pourra être refusé ou supprimé par la Communauté de Communes ou la commune concernée.

La fiche descriptive :

Elle permet de détailler les activités proposées, les informations de contact, les réseaux sociaux, ainsi que de rediriger les administrés vers un potentiel fichier web ou PDF. Les usagers ont la possibilité de s'abonner directement à l'établissement en cliquant sur la cloche de la page. Ainsi, ils pourront suivre activement vos actualités.

Actualités :

Les informations publiées doivent être complètes et préciser, lorsque cela est pertinent, l'objet de la communication, la date, les horaires, le lieu, les tarifs et les coordonnées de l'organisateur.
Avant ou après diffusion, la Communauté de Communes et la commune de localisation de l'établissement se réservent le droit d'adapter le message, de manière à le rendre plus lisible.

Conditions de diffusion :

- Les contributeurs veillent à la qualité rédactionnelle de leurs contenus et portent une attention particulière à l'orthographe et la clarté des informations diffusées.
- La Communauté de Communes et la commune de localisation de l'activité se réservent le droit de refuser, modifier ou retirer toute publication qu'elles jugeraient inadaptée, incomplète ou non conforme à la présente charte, et notamment sur la neutralité des publications.
- En cas de refus d'une publication, le contributeur en sera informé.
- En cas de publications répétées présentant des informations inexactes ou inappropriées, l'accès au compte pourra être suspendu.
- Les contributeurs bénéficient d'une gratuité du service (coût financier supporté par la Communauté de Communes).

Communication :



En contrepartie de la prise en charge financière de l'application IntraMuros par la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, les contributeurs sont invités à faire apparaître, dans leurs supports de communication valorisant l'application, un bandeau mentionnant le soutien de la Communauté de Communes.

Contentieux :

La responsabilité de la Communauté de Communes et des communes ne saurait être engagée en raison d'informations inexactes, incomplètes ou mal interprétées diffusées par les contributeurs (textes, photographies, logos ou tout autre contenu).
Pour des raisons techniques, organisationnelles ou liées au respect de la présente charte, la Communauté de Communes et les communes se réservent la possibilité de ne pas diffuser certaines publications. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.